



Licenciement cession d'entreprise

Par **canou**, le **19/09/2008 à 16:33**

quand une entreprise est en liquidation et passe en cession il y a des licenciés et des personnes reprises. Pour les personnes reprises est-il possible de refuser de plus quand ce n'est pas le même poste de travail que risque-t-il, il passe en licenciement ou alors obligé de démissionner ou rupture de contrat

Par **coolover**, le **19/09/2008 à 17:12**

bonjour canou.
Le principe est que lors de la cession d'une entreprise, c'est le même contrat de travail qui se poursuit (Article L122-12 ancien, code du travail), aux mêmes conditions.
Semble, tout employeur peut toujours t'imposer de nouvelles tâches qui correspondent à la même qualification professionnelle.
Tout dépend donc de ces nouvelles fonctions : soient elles correspondent à la même qualification professionnelle, auquel cas le salarié est tenu de les accepter, soit cela correspond à une autre qualification professionnelle et le salarié peut les refuser.